

13 Mars 2015

Édition 1, Numéro 3

Nouvelles de Val-Joli

Membres du conseil :

M. Rolland Camiré
M. Sylvain Côté
M. Philippe Verly
M. Gilles Perron
M. Raymond Côté
M. Stéphane Robidas
Mme Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG
Marie-Ève Parr, Inspectrice
Line D. Letendre, Secrétaire
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
val-jolimaire@axion.ca
val-jolidg@axion.ca
val-joliadm@axion.ca
val-joliinsp@axion.ca
val-joliloisirs@axion.ca

**Le site Internet a
changé d'adresse !**

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.val-joli.ca

Mot du Maire

M. Rolland Camiré

La MRC est à vérifier et choisir la personne qui sera en charge de l'équipe du développement économique à la MRC.

Mme Karine Bonneville, de la MRC, est venue nous présenter le résultat du programme PIIRL (plan d'intervention en infrastructure routière locale) qui nous indique quelles sont les routes municipales sur notre territoire qui ont été retenues pour réparation et amélioration. Ce sont les rangs 10 et 11, ce qui vient confirmer ce que nous savions déjà.

Lors d'une réunion mensuelle, une question nous avait été posée à savoir combien coûtait le service de protection des incendies. Je leur avais dit que je donnerais l'information dans notre journal, car je n'avais pas les chiffres à ce moment-là. Voici donc les montants du budget de la Régie, dont nous payons une part de 30%.

En 2010 : 411 687 \$
En 2011 : 428 601 \$
En 2012 : 457 826 \$
En 2013 : 478 385 \$
En 2014 : 504 310 \$
En 2015 : 608 682 \$

Le camion à échelle ne figure dans aucun budget, car il a été payé par chacune des municipalités selon sa quote-part de 30%.

Mot de la Directrice générale

Mme Julie Brousseau, directrice générale

SONDAGE PDZA

Nous rappelons aux agriculteurs que la MRC souhaite que vous complétiez le sondage postal concernant le plan de développement de la zone agricole de la MRC. Votre participation est importante pour le développement de notre territoire agricole !

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

Val-Joli est une localité où il fait bon vivre. Avec le printemps qui arrive à grands pas, nous vous invitons à regarder votre propriété avec des yeux neufs et penser à embellir le paysage par un entretien extérieur méticuleux de votre propriété.

Un peu de peinture ou une rénovation des bâtiments, le ramassage des nuisances visuelles et l'aménagement paysager feront des merveilles sur l'image que dégagera la municipalité.





Faire stériliser votre animal

Prévenir les portées non désirées

- un couple de chats non stérilisés peut engendrer une descendance de plus de **20 000 chatons en quatre ans**;
- un couple de chiens, quelque **4 000 chiots en sept ans**.

Ces portées sont, dans la plupart des cas, non désirées et se retrouvent abandonnées au refuge de la SPA de l'Estrie ou pire, dans la nature.

Un animal en meilleure santé et en sécurité

La décision de faire stériliser votre animal de compagnie entraîne ainsi un énorme impact : vous contribuez en effet à prévenir la souffrance de milliers d'animaux non désirés. Et en plus, vous offrez à votre animal une meilleure santé physique et assurez sa sécurité et sa qualité de vie.



Faire stériliser votre animal, qu'il soit mâle ou femelle...

- prévient les cancers des organes reproducteurs (tumeurs mammaires et testiculaires) ainsi que certaines maladies (grossesses nerveuses, infection de la prostate, etc.);
- réduit de beaucoup les comportements désagréables (marquage puissant par les mâles, bagarres, vocalises excessives, vagabondage, etc.);
- augmente de quelques années son espérance de vie.

Mot de l'inspecteur en bâtiment

M Fernando Rosas, en remplacement de Mme Marie-Ève Parr

La saison de la construction est déjà repartie au bureau municipal et plusieurs citoyens ont déjà commencé à venir faire des demandes de permis, des demandes de zonage et des vérifications auprès de l'inspecteur.

N'oubliez pas qu'il est toujours important de faire votre demande de permis AVANT d'entreprendre des travaux de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition, et ce, pour plusieurs raisons :

- 1- Lorsque vous présentez votre demande, vous vous assurez qu'elle respecte bien les normes et règlements en vigueur. Cela vous évite des problèmes futurs pouvant aller jusqu'à la démolition de votre projet s'il contrevient à des règles municipales, provinciales ou fédérales.
- 2- Lorsque vous améliorez la valeur de votre propriété par divers travaux, l'évaluation municipale de votre propriété est souvent majorée. Cela peut paraître fort inintéressant pour le payeur de taxes que vous êtes ! Cependant, sachez que lorsque vous désirerez un jour vendre votre propriété, sa valeur au niveau de l'évaluation municipale, reflétera davantage la réalité, et c'est là que ça devient payant pour vous !
- 3- Un permis vous garantit un droit acquis lorsque les règlements changeront.
- 4- Sans permis, vous vous exposez aux plaintes de voisins et à d'éventuelles contraventions.

N'oubliez pas que, présentement, je ne suis **en poste que le mercredi**, alors prenez-vous à l'avance pour vos demandes ! Vous pouvez aller voir sur val-joli.ca pour obtenir le formulaire de demande de permis et nous le faire parvenir à : val-joliinsp@axion.ca.

Afin d'accélérer le processus et de me permettre de vous répondre avec le plus de précision possible, je vous recommande de compléter le formulaire de demande de permis et d'y joindre tous les documents que vous jugerez pertinents : plans, croquis, photos, certificat de localisation, soumission de l'entrepreneur...

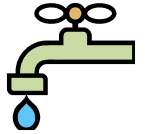


SITUATIONS D'URGENCE

Suite au bris d'aqueduc survenu à la Ville de Windsor le 12 février dernier, nous avons pensé poursuivre notre chronique inspirée des consignes du Ministère de la Sécurité civile du Québec.

EN CAS DE CONTAMINATION OU DE PÉNURIE D'EAU POTABLE

Une contamination de l'eau potable peut survenir à la suite de bris d'aqueduc, d'inondations, de déversements de produits chimiques, de la présence d'algues bleu-vert dans un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable ou encore à la suite d'une panne d'électricité prolongée. Rarement, elle peut être causée par une importante sécheresse.



CONTAMINATION

Si votre eau provient d'un réseau municipal

Suivez les directives de la municipalité ou des autorités de santé publique. Elles vous renseigneront sur l'état de la situation et sur la façon de vous procurer de l'eau potable par les médias locaux (radio, télévision). La ville de Windsor utilisait aussi Facebook pour informer sa population de l'évolution de la situation.

- ❖ En cas de doute sur la qualité de l'eau du robinet, renseignez-vous auprès de votre municipalité.
- ❖ Si un avis de contamination a été diffusé, suivez les directives transmises par les autorités concernées, en particulier celle concernant l'obligation de faire bouillir l'eau durant un temps limité.
- ❖ Dans certains cas, vous ne pourrez boire que de l'eau embouteillée. C'était le cas lors du bris de Windsor. De l'eau embouteillée était distribuée à l'aréna de Windsor. On demande aux gens de récupérer les bouteilles en les envoyant au bac de recyclage ou en les apportant au Provigo.

Si l'eau provient de votre puits

- ❖ En cas de doute, faites-la analyser avant de la consommer par des professionnels en laboratoire. Il y en a quelques-uns en Estrie.
- ❖ S'il y a lieu, faites désinfecter votre puits.

Barils récupérateurs d'eau de pluie



Utilisés pour la conservation des olives, ces barils, d'une capacité de 200 litres chacun, trouvent une deuxième utilité et permettent en un été de récupérer en moyenne 4800 litres.

Cet été, grâce au Fonds Éco IGA, près de 14 000 barils récupérateurs d'eau de pluie seront distribués dans les supermarchés IGA à travers la province.

Afin d'obtenir un baril à prix réduit, les citoyens doivent s'inscrire sur le site Internet www.fondsecoiga.org. Inscrivez-vous dès maintenant, car les quantités sont limitées! Choisissez l'onglet « clé en main », puis « distribution de barils ». L'IGA de Bromptonville (rue Bourgeois) est participant.

En vous inscrivant, vous pourriez courir la chance de vous en procurer un au coût de 30 \$ (valeur de 85 \$).

Voirie



Malgré l'hiver rigoureux que nous connaissons cette année, nos réserves de sel et de sable se maintiennent selon les prévisions budgétaires établies l'automne dernier.

Aussi, nous aimerions attirer votre attention sur l'inspection de vos ponceaux, afin que la fonte des neiges ne cause aucun problème !

Paielement des taxes 2015

Voire premier paieement de taxes municipales était dû le 6 mars dernier.



Merci à tous ceux qui l'on déjà versé. Pour ceux qui ne l'ont pas effectué, ne tardez pas, car des frais d'intérêts et de pénalité s'ajoutent quotidiennement ! S'il est difficile pour vous de payer en 4 versements, sachez que vous pouvez planifier vos versements autrement, en autant que ceux-ci soient effectués avant les dates indiquées sur les petits coupons. Autrement dit, vous pourriez nous verser des montants autres à partir de janvier (p. ex. : si vos taxes s'élèvent à 1000\$, vous pourriez payer 125\$ par mois pendant 8 mois).

Line D. Letendre, sec.

Réunion du conseil municipal de Mars 2015

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 2 mars :

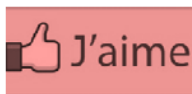
- Autorisation d'inscription pour la DG à une conférence Web sur les Attestations de conformité
- Dérogation mineure no 2015-1 – Lot 3 677 852, Route 143
- Demande à la CPTAQ – Matières résiduelles fertilisantes dans une fosse – M. Vaillancourt
- Dépôt du plan préliminaire du projet résidentiel de la rue Girard
- Devis pour l'achat d'un camion 10 roues
- Travail sur le devis pour l'achat d'un pick-up pour la voirie
- Achat d'une laveuse à pression
- Renouvellement des affiches du Parc des Loisirs au Rang 10
- Salon Info des aînés – Demande de commandite
- Raccordement de 2 secteurs de Val-Joli au réseau d'aqueduc de la Ville de Windsor – Volet 1.0 du programme d'infrastructure municipale (PRIMEAU)
- Demande de raccordement à l'aqueduc de la Ville de Windsor

LOISIRS

Entente intermunicipale avec la Ville de Windsor

Depuis plusieurs années, nous avons une entente avec la Ville de Windsor concernant les sports et loisirs ci-dessous. Cela signifie que si vous désirez bénéficier de ces activités, vous ne payez que les frais exigés par la Ville de Windsor. La somme exigible pour les non-résidents sera assumée par votre municipalité de Val-Joli.

Baseball mineur	Bibliothèque	Cadets
Piscine	Cours de natation	Crosse mineure
Hockey mineur	Karaté	Service d'animation estivale
Patinage artistique	Patinage libre	Scouts et guides
Soccer mineur (extérieur)	Soccer mineur (intérieur)	Balle molle



Facebook
Loisirs de Val-Joli

Veillez noter que le Service d'Animation Estivale de St-Claude ne fait pas partie de l'entente des loisirs.

POUR INFORMATION : communiquez avec DANIKA ST-PIERRE, VILLE DE WINDSOR, au 819-845-7888, poste 221.

Line D. Letendre, sec.